

I – *Le but de l'exercice était de répondre aux questions en prenant appui sur le texte du sociologue Gérard Bronner. Le texte met en évidence la perturbation du rapport à la vérité générée par « la dérégulation du marché cognitif », c'est-à-dire par la concurrence entre les réseaux sociaux et les médias traditionnels en matière de diffusion d'informations et de connaissances.*

1) *Quel privilège les habituels « diseurs de vérité, journalistes ou experts, ont-ils perdu ? Quelle est la cause de cette transformation ?*

Avec l'arrivée de l'Internet, les médias traditionnels ont perdu le monopole de la communication. Journalistes et experts ont par là-même perdu le monopole de la diffusion de l'information et de la connaissance. **Sur les réseaux sociaux, n'importe qui peut par exemple donner son avis et apporter la contradiction à un professeur de l'Académie des sciences sur la question de l'efficacité des vaccins.**

2) *Quels sont les phénomènes qui montrent que la facilité et l'égalité d'accès à l'information sur Internet ne favorisent pas nécessairement le progrès de la rationalité et la diffusion universelle de la connaissance ?*

Certains phénomènes, apparus avec le développement de l'Internet et des réseaux sociaux au début des années 2000, montrent que la libre production et la libre circulation des contenus ne favorisent pas la vérité : **le progrès du conspirationnisme, la méfiance à l'égard des vaccins, les fausses alertes sanitaires ou environnementales. L'exemple le plus frappant est sans doute le renouveau du « platisme ».** Alors qu'on pensait disparue la croyance selon laquelle la Terre est plate, un premier congrès international réunissant les adeptes de cette théorie réfutée dès l'antiquité s'est tenu en 2018. Une communauté mondiale de « croyants » s'est en effet formée grâce à Internet, qui a permis la diffusion massive de vidéos prétendant apporter la preuve que la Terre est plate.

3) *« La vérité peut se débrouiller toute seule » : quel est le sens de cette affirmation ? Pourquoi cette formule fut elle reprise et érigée en slogan par les militants de l'usage de l'Internet à ses débuts ?*

« La vérité peut se débrouiller toute seule » : la formule signifie qu'à la différence de l'erreur, la vérité n'a pas besoins du soutien d'un pouvoir pour triompher. La libre circulation des idées ne peut donc que lui être favorable. La préférence de l'homme pour la vérité est telle que seules la censure et la propagande mises en œuvre par un pouvoir peuvent établir la domination de l'erreur sur la vérité. Telle est la conviction exprimée

par Jefferson au siècle des Lumières et reprise par les militants de l'Internet dans les années 1990.

La reprise comme slogan de la citation de Jefferson exprimait la croyance en l'avènement d'« une civilisation de l'esprit dans le cyberspace ». Cette espérance reposait sur la conviction selon laquelle les nouvelles technologies de la communication, en libérant définitivement la communication du contrôle par les gouvernements (censure et propagande), constituerait une nouvelle étape du progrès de l'esprit humain. En neutralisant l'État, Internet allait, pensait-on avec optimisme, faire la démonstration que « la vérité peut se débrouiller toute seule ». Tel était le rêve des premiers militants du cyberspace : l'Internet devait instaurer de manière irréversible la liberté de circulation des idées et des informations, considérée comme l'unique condition du triomphe de la vérité.

4) Comment s'expliquent la multiplication des fausses informations et l'efficacité de leur diffusion dans la société actuelle ?

La multiplication des fausses informations et l'efficacité de leur diffusion s'expliquent par l'apparition d'Internet et des réseaux sociaux. **C'est ce qu'illustre la période du confinement, durant laquelle la fréquentation des réseaux sociaux s'est accrue, entraînant une augmentation du partage de fausses informations.** Avec Internet, tous les contenus entrent en concurrence pour la captation de notre attention, quelles que soient la source qui les produit et la manière dont ils sont produits. Or l'expérience montre que **la popularité d'un contenu ne dépend pas nécessairement de sa qualité.** Ainsi **les fausses informations circulent six fois plus vite que les vraies informations,** et sont davantage partagées et repartagées. La qualité de l'information n'est donc pas un avantage pour capter notre attention, de sorte que la libre production et la libre circulation de l'information ne favorisent pas la vérité.

III – *Faut-il une loi pour protéger la vérité scientifique contre le climatoscepticisme ?*

*Le but de l'exercice était de **présenter le problème**, c'est-à-dire d'indiquer un argument en faveur de chacune des deux prises de position possibles : pour ou contre une loi visant à encadrer la liberté d'expression et d'information dans les médias afin de protéger la vérité scientifique et de lutter contre le climatoscepticisme.*

Pour la loi - Toute liberté est cependant limitée par la loi, afin d'en éviter l'abus. La liberté d'expression, qui est un droit fondamental, ne fait pas exception. Il existe en France une autorité de régulation des médias, l'ARCOM, chargée notamment de veiller au respect dans les médias des lois qui encadrent la liberté d'expression. La limitation de la liberté d'expression se justifie soit par l'exigence de protection des droits de

l'homme ou de l'ordre public. Ne faudrait-il pas inclure le respect de la vérité scientifique parmi les raisons de limiter la liberté d'expression, notamment quand l'oubli ou la négation de la vérité nuit aux intérêts vitaux de l'humanité ?

Le climatoscepticisme est une expression de ce négationnisme qui consiste à nier une vérité fondée sur le consensus de la communauté scientifique. La contestation de la théorie selon laquelle il existe un dérèglement climatique de source anthropique ne relève pas du débat scientifique mais de la désinformation. Les climatosceptiques, en effet, ne cherchent pas à produire une nouvelle hypothèse scientifique, mais formulent des objections contradictoires entre elles, afin de semer le doute sans chercher la cohérence. Or malheureusement les médias, notamment les réseaux sociaux, favorisent la propagation d'idées fausses ainsi que les faux débats mettant à égalité la vérité scientifique et sa négation. Dans la mesure où la diffusion de la vérité scientifique sur la question climatique conditionne la mise en œuvre de mesures politiques nécessaires à la survie de l'humanité, une loi visant à la protéger contre le climatoscepticisme est justifiée.

Contre la loi - La liberté d'expression, comme toute liberté, n'est certes pas illimitée. Il serait toutefois contraire au principe même de la liberté d'expression que la loi dicte aux journalistes et aux médias ce qu'ils doivent dire ou ne pas dire. L'État n'a pas le pouvoir de contraindre les consciences et n'a donc pas vocation à être le gardien de la vérité. Son rôle au service de la vérité est de protéger la liberté de l'esprit et la liberté de communication des pensées. La liberté d'expression et les médias qui en permettent l'exercice garantissent en effet le débat contradictoire et l'exercice de la critique dans l'espace public. Comme l'a noté Condorcet au siècle des Lumières, l'imprimerie a contribué au progrès de l'esprit humain en favorisant la libre diffusion de la connaissance et de l'information ainsi que la constitution d'une opinion publique indépendante des pouvoirs. C'est en protégeant la libre communication des idées, non en l'entravant par des lois coercitives, que l'État peut servir la vérité.

La diffusion de fausses informations et le négationnisme font partie des risques de la liberté. Il ne faut toutefois pas céder à la tentation d'imposer la vérité par la loi, ce qui est impossible, et parier plutôt sur l'autorégulation des esprits et des médias. La prise de conscience des problèmes écologiques, de la vérité scientifique relative au réchauffement climatique notamment, s'opère avec le temps sans qu'il soit nécessaire de faire appel à la censure ou à la propagande gouvernementales. À l'inverse, donner le sentiment que l'État cherche à imposer une vérité ou empêcher un débat, même si c'est pour la bonne cause, ne peut qu'alimenter la défiance à l'égard du système d'information et les théories du complot. Une loi limitant la liberté d'expression au nom de la lutte contre le climatoscepticisme serait donc contreproductive.